

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons appris l'emprisonnement de M. Serjeant en Tanzanie le 6 octobre. Il a été mis en détention le 26 septembre. Nous avons immédiatement fait des instances, et l'avons fait périodiquement depuis. Aucune accusation n'a été portée contre M. Serjeant. Il a été mis en détention sur l'ordre du président ou du premier ministre pour des raisons de sécurité d'État.

M. Carter: Étant donné que cet incident s'est produit le 26 septembre et que les représentants du Canada en ce pays n'ont appris l'affaire qu'une semaine plus tard, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il a fallu six semaines pour informer la famille du sort de ce citoyen Canadien?

M. Sharp: Autant que je sache, monsieur l'Orateur, notre bureau a communiqué avec la famille à la demande de M. Serjeant, immédiatement après avoir obtenu accès au lieu de son emprisonnement. Je ne pense pas que mes fonctionnaires soient fautifs sous ce rapport. Nous faisons ce que nous pouvons pour obtenir la libération de M. Serjeant mais, comme je l'ai dit, les autorités tanzaniennes disent qu'il s'agit d'une affaire de sécurité d'État, et nous abordons le problème sous cet angle. Nous poursuivons nos efforts du mieux que nous pouvons, et j'espère bien que nous obtiendrons que soit portée une accusation contre lui ou qu'il soit libéré le plus tôt possible.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'APTITUDE DU SYSTÈME DE TRANSPORT DE SURFACE POUR LA LIVRAISON DE PÉTROLE À MONTRÉAL—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et je crois qu'il en a déjà été avisé. Lundi, le ministre a dit en Chambre, et ses propos sont rapportés par le Hansard en page 8149, que «l'aptitude du système de transport de surface à livrer des quantités importantes de pétrole brut ou de produits pétroliers n'est pas forte» et qu'il allait donner les chiffres précis plus tard. Compte tenu de la déclaration du premier ministre le 22 novembre et des allusions du ministre lundi au transport du pétrole par voie de terre, le ministre peut-il maintenant dire à la Chambre quelles mesures précises le gouvernement a prises pour desservir Montréal au moyen d'un système terrestre d'approvisionnement en pétrole, et quelle quantité de pétrole ce système peut acheminer par jour?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, pour le moment, aucun transport ne se fait par camions ou par trains, et tant que la voie maritime du Saint-Laurent restera navigable, il ne sera pas nécessaire de recourir au seul transport terrestre dont le coût serait assez élevé. Selon nos prévisions actuelles, on pourrait compter de 40,000 à 60,000 barils par jour, mais pour y arriver, il nous faudrait effectuer d'importants investissements dans les installations de chargement et de déchargement qui devront être ajoutées à tous les camions-citernes utilisés à cette fin. Le ministre des Transports sonde à l'heure actuelle les deux compagnies de chemins de fer à ce sujet,

Questions orales

après avoir contacté les principales sociétés de camionnage; je crois qu'il pourra se prononcer plus définitivement sur la question d'ici quelques jours.

M. Jarvis: Le ministre peut-il nous garantir aujourd'hui que le réseau de distribution pétrolier par terre que lui et le premier ministre ont mentionné suffira pour répondre aux besoins de l'Est du Canada, une fois la Voie maritime du Saint-Laurent fermée à cause des glaces?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous prévoyons qu'à moins d'une amélioration considérable par rapport aux chiffres que j'ai donnés, il ne pourra pas suffire.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE PROJETÉE DU REVENU ANNUEL GARANTI

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que la semaine dernière l'honorable ministre, parlant devant la Canadian Tax Foundation, aurait annoncé, si l'on en croit un certain quotidien d'Ottawa, son intention de mettre au rancart sa politique sur le revenu annuel garanti, j'aimerais, étant donné les circonstances, lui demander s'il a l'intention de continuer à appliquer la politique présentée il y a quelque temps ou à l'abandonner?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'aimerais déclarer très clairement et très catégoriquement que le gouvernement maintient la politique proposée au mois d'avril de l'an dernier, à savoir la garantie d'un revenu à toutes les personnes incapables de travailler ou considérées comme telles, plus un supplément de revenu aux autres groupes de personnes.

* * *

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DOCKERS À HALIFAX ET DARTMOUTH—LES PERSPECTIVES DE RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre est-il en mesure de faire rapport sur la médiation relative au conflit des dockers à Halifax et à Dartmouth et peut-il dire à la Chambre s'il croit possible un règlement prochain? Sinon, quelles dispositions le gouvernement envisage-t-il?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. Il sera heureux d'apprendre, je crois, tout comme le gouvernement et moi-même, qu'on est finalement arrivé à un règlement, aujourd'hui même, je pense. Le mémoire d'entente est en voie de rédaction et nous espérons qu'il sera signé aujourd'hui. Je dois toutefois rappeler au député que le mémoire est sujet à ratification.